

Facturer en Tiers payant une Téléconsultation avec AxiSanté / AxiAM

AxiSanté 5 version 3.54.0.0 • 03/2020_V01.00

SOMMAIRE

Lire la Carte de Professionnel de Santé (CPS)	2
Sélectionner le Patient à facturer	3
Ouvrir une FSE en mode Télémédecine	4
Facturer en Tiers-payant	5
Télétransmettre la feuille de soins Téléconsultation	6

Lire la Carte de Professionnel de Santé (CPS)

Comme pour une Feuille de Soins Electronique (FSE) classique, la lecture de la carte CPS est nécessaire pour facturer une Téléconsultation.

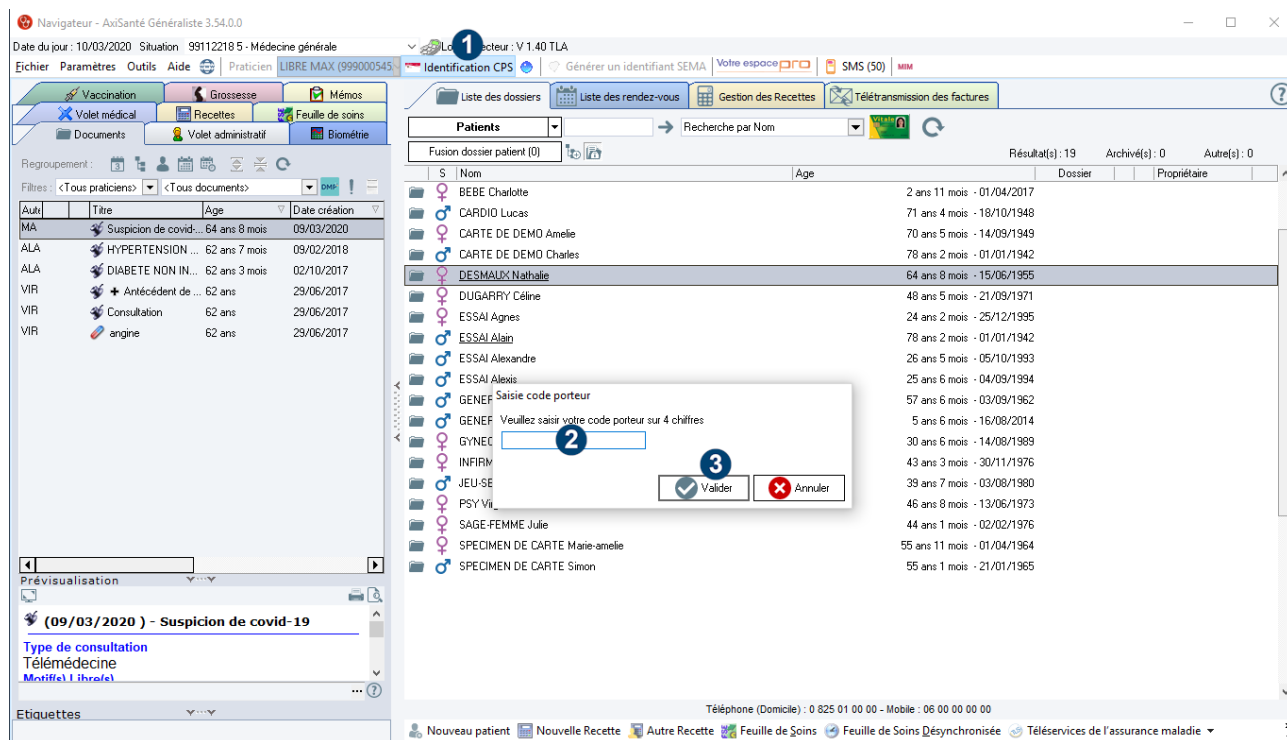


Image 1 • Connexion de la carte CPS

- 1 Cliquez sur **Identification CPS**,
- 2 Saisissez votre code porteur à 4 chiffres,
- 3 Cliquez sur **Valider**.

Sélectionner le Patient à facturer

Lors d'une Téléconsultation, le Patient est à distance et ne peut donc pas vous présenter sa carte vitale.

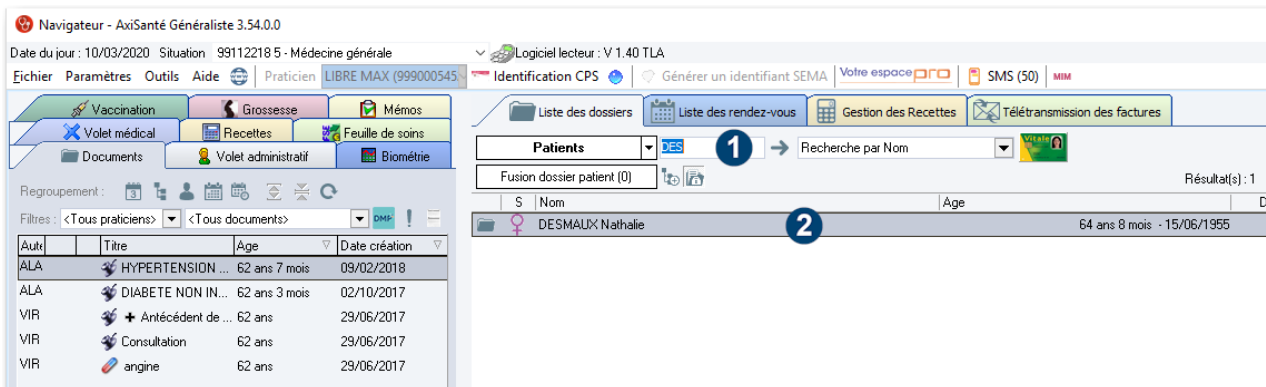


Image 2 • Recherche et sélection du Patient

- 1 Recherchez votre Patient en tapant les premières lettres de son nom de famille dans le champ correspondant,
- 2 Sélectionnez ensuite votre Patient dans la liste des Patients.

Ouvrir une FSE en mode Télémedecine

La facturation d'un acte de téléconsultation reprend les mêmes étapes que celles d'une FSE classique.

Depuis le Navigateur :



Image 3 • Ouverture d'une FSE depuis le Navigateur

Ou depuis le Dossier Patient :

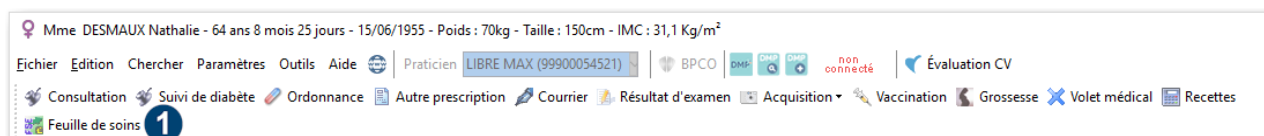


Image 4 • Ouverture d'une FSE depuis le Dossier patient

1 Cliquez sur le bouton **Feuille de soins**,

La fenêtre suivante s'affiche :

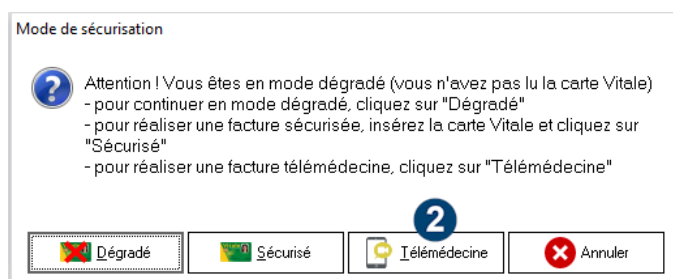


Image 5 • Sélection du mode de sécurisation de la FSE

2 Sélectionnez le mode **Télémedecine**.

La FSE s'ouvre en mode Télémedecine.

Le téléservice Acquisition des droits (ADR) est automatiquement utilisé pour garantir la facture.

Facturer en Tiers-payant

Le Tiers payant complet de la facture est possible en facturant l'acte de téléconsultation avec une exonération 3 afin de passer la part AMO à 100%.

Le patient n'a ainsi rien à régler, c'est la caisse qui vous règle 100% de la facture.

Image 6 • Facturation en Tiers-payant sur la part AMO

- 1 Saisissez dans le champ **Actes** l'acte de Téléconsultation : **TCG** si vous êtes Généraliste ou **TC** si vous êtes Spécialiste,
- 2 Cochez la case **Tiers-payant sur la part AMO**,
- 3 Sélectionnez l'exonération **3. Soins particuliers exonérés** dans **Exonération**,
- 4 Répondez **Non** à la question **Soins suite à un accident de droit commun**,
- 5 Sélectionnez dans la liste Nature pièce justificative **L'assuré a présenté un bulletin de salaire, une attestation de droits, une prise en charge pour l'AME, ...**
- 6 Cliquez sur le bouton **Valider et Régler**

La FSE est validée et prête à être transmise. La recette est enregistrée.

Télétransmettre la feuille de soins Téléconsultation

La télétransmission d'une FSE Téléconsultation se déroule dans les mêmes conditions qu'une FSE classique.

Depuis le Navigateur :

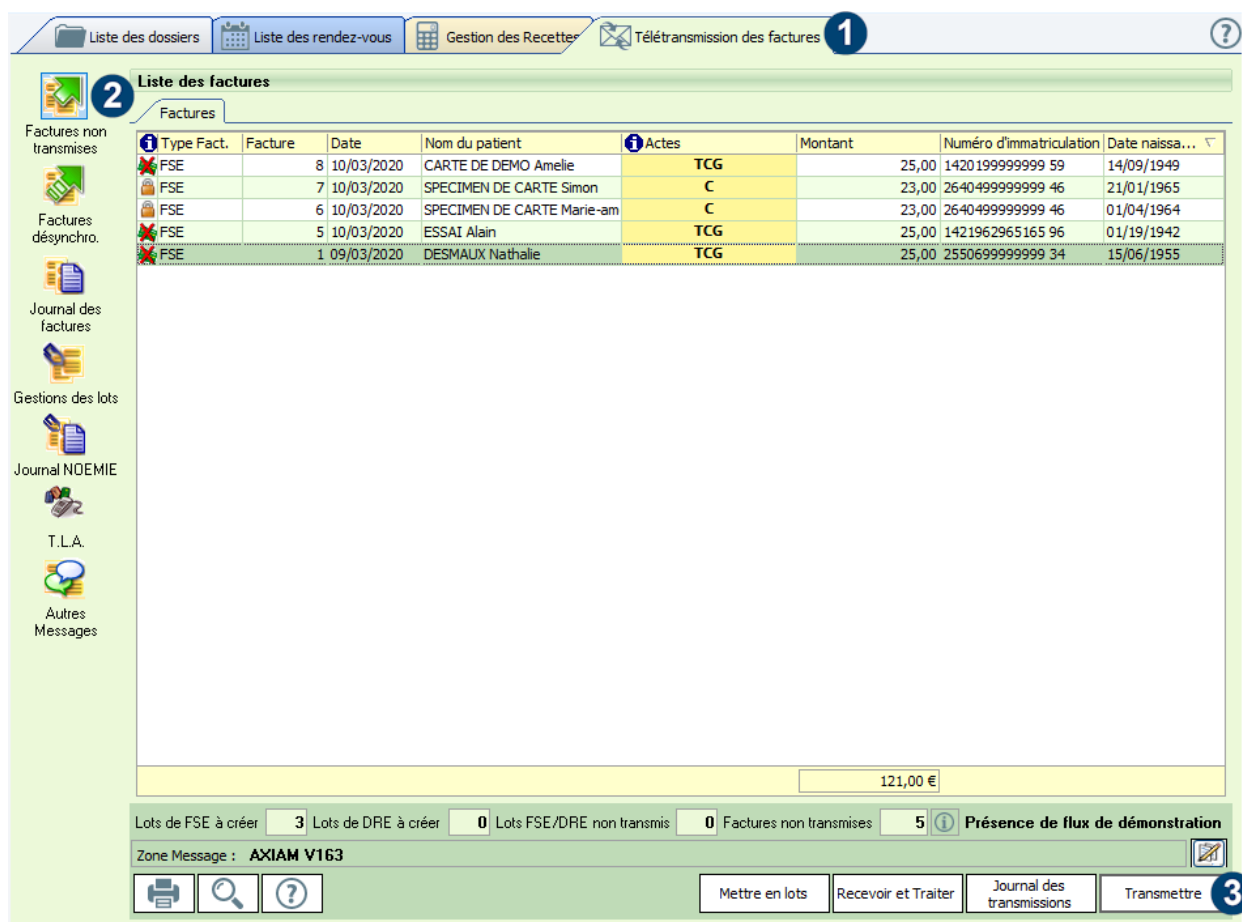


Image 7 • Télétransmission des FSE

- 1 Sélectionnez l'onglet **Télétransmission des factures**,
- 2 Sélectionnez l'onglet **Factures non transmises**,
- 3 Cliquez sur le bouton **Transmettre**.



ASSISTANCE



BÊTA-TESTEUR



FORMATION



GUIDES UTILISATEUR

**Nous espérons que ce document facilitera l'usage de votre logiciel et le suivi de vos Patients.
Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à nous écrire sur support@axisante-fr.cgm.com**